

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC



SEPTEMBRE 2015

Trois étapes pour aboutir à la création de « France Médias » en 2020

MISSION DE CONTRÔLE COMMUNE À LA COMMISSION DES FINANCES ET À LA COMMISSION DE LA CULTURE

2

RAPPORTEURS

André GATTOLIN

(Écologiste - Hauts-de-Seine)

Jean-Pierre LELEUX

(Les Républicains - Alpes-Maritimes)

La contribution à l'audiovisuel public (CAP) en quelques chiffres :

3,7

milliards d'euros
reversés aux sociétés
de l'audiovisuel public

136

euros par an
et par redevable

27,3

millions
de redevables

LES CONSTATS

Un modèle économique fondé sur la prédominance d'un financement public et des ressources propres limitées

Évolution des ressources des sociétés de l'audiovisuel public

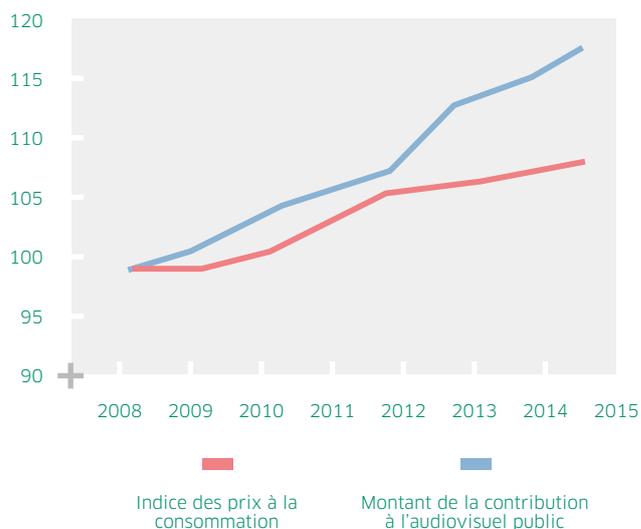
Source : Réponses de la DGMIC



Une CAP dynamique dont le rendement devrait toutefois faiblir à moyen terme en raison du développement des nouveaux usages

Évolution comparée du montant de la CAP et du niveau de l'inflation

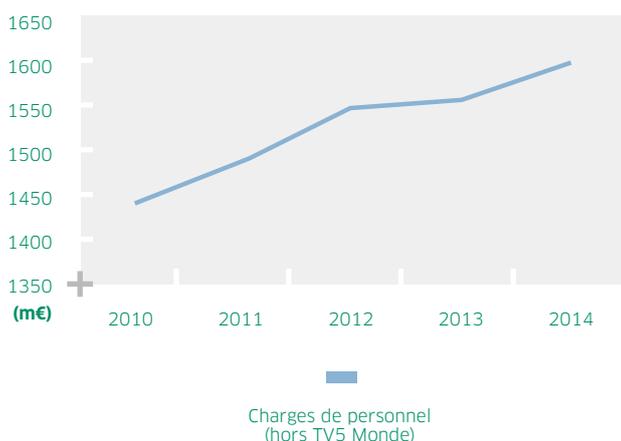
Source : Commission des finances du Sénat



Des sociétés qui peinent à maîtriser leurs dépenses, notamment de personnel

Évolution des charges de personnel des sociétés de l'audiovisuel public

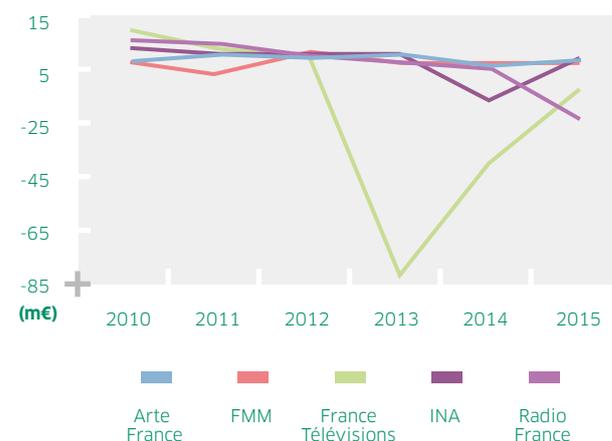
Source : Réponses de la DGMIC



Une situation financière dégradée des sociétés de l'audiovisuel public qui appelle des changements

Évolution des résultats nets des sociétés de l'audiovisuel public

Source : Réponses de la DGMIC



LES PROPOSITIONS

Rénover le modèle audiovisuel public français en renforçant la prévisibilité et l'indépendance des ressources et créer les conditions d'un regroupement des sociétés de l'audiovisuel public dans un groupe unique qui pourrait s'appeler « France Médias »

● PREMIÈRE ÉTAPE 2016-2017

LA STABILISATION DES RESSOURCES

- Une hausse de 2 euros hors inflation de la CAP pendant deux ans conditionnée à la définition d'**objectifs contraignants de réduction des dépenses** dans le cadre des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM).
- La création d'une **réserve de 150 millions d'euros** de CAP pour financer les aléas et **inciter aux mutualisations** entre sociétés de l'audiovisuel public.
- La confirmation de la suppression des dotations budgétaires à l'horizon 2017.

● DEUXIÈME ÉTAPE 2018-2019

UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

- L'instauration d'une **contribution forfaitaire universelle** qui remplacerait la CAP.
- La mise en place de la « **publicité raisonnable** » sur le service audiovisuel public (encadrement des annonces pour privilégier un modèle compatible avec les valeurs du service public).
- La limitation de la durée des mandats des présidents des sociétés de l'audiovisuel public faisant l'objet d'un renouvellement et la convergence des contenus et des échéances des COM.

● TROISIÈME ÉTAPE 2020

LA CRÉATION DE « FRANCE MÉDIAS »

- Le **rapprochement des sociétés** de l'audiovisuel public au sein du **groupe « France Médias »** pour favoriser les mutualisations, la polyvalence des personnels, le développement d'une marque commune et les investissements dans le numérique.
- La nomination du dirigeant de « France Médias » par l'organe délibérant du nouveau groupe où ne siègeraient pas les représentants des ministères de tutelle mais **seulement l'Agence des participations de l'État** (APE) au nom de l'État actionnaire.
- La **répartition** de la CAP entre les sociétés **par l'organe délibérant** de « France Médias ».

LES AVANTAGES

👁️ PRÉVISIBILITÉ

Ce plan à l'horizon 2020 offrira la prévisibilité nécessaire aux sociétés de l'audiovisuel public et permettra d'assurer leur financement sur des bases vertueuses.

🎯 AMBITION

Un groupe unique de l'audiovisuel public bénéficiera de plus de marges de manoeuvre financières et détiendra un meilleur pouvoir de négociation pour investir dans l'information, la création et le numérique.

♥️ VALEURS

L'assiette de la CAP sera modernisée en accord avec les principes de justice fiscale et de neutralité technologique et son rendement pérennisé offrira la possibilité de repenser la place de la publicité pour réaffirmer l'identité du service public.

🏠 ÉCONOMIES

Les mutualisations favoriseront la réduction des dépenses pour mieux utiliser les ressources publiques (« *value for money* »).

🔗 INDÉPENDANCE

Un groupe unique libéré du poids de la tutelle de l'État pourra nommer lui-même ses dirigeants et répartir la CAP renouée en fonction de ses choix stratégiques.

